

Conditions Générales de Vente

1 - OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par ALFA FORMATIONS.

ALFA FORMATIONS propose des formations en priorité auprès des architectes et leurs collaborateurs, les acteurs du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, etc.), les agences de paysages, d'architecture d'intérieur, de maîtrise d'œuvre. Toute autre personne en rapport avec les thématiques et souhaitant suivre les formations et autres actions organisées par ALFA FORMATIONS peuvent en faire la demande auprès de l'organisme.

Association de Formation déclarée auprès de la Préfecture de la Région Lorraine : enregistrement sous le numéro 41 54 02810 54. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.
Numéro de SIRET est : 332 493 295 000 15

ALFA FORMATIONS est certifié **QUALIOPI** depuis le 8/02/2021

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÉGLEMENT

Toute inscription nécessite soit :

- le renvoi par email ou courrier du bulletin de préinscription dûment renseigné avant la date de début de stage.
- l'inscription en ligne depuis l'espace personnel du stagiaire (ou de son employeur) sur le site internet www.alfa-formations.org avant la date de début de stage.

Suite à cette demande de préinscription, ALFA Formations transmet au stagiaire (ou à son employeur) un contrat/une convention par mail.

Pour que la demande d'inscription soit prise en compte, ce document contractuel doit être retourné signé à ALFA Formations, par mail de préférence : admin@alfa-formations.org

Les inscriptions seront effectives à la date de réception du règlement soit par chèque, par virement, ou par CB (paiement en ligne), en précisant le nom du stagiaire ainsi que les références de la session (informations bancaires indiquées plus bas).



La convention / le contrat doit être renvoyé signé ainsi que le règlement en amont de la formation.
En cas de non-respect de cette clause, le stagiaire ne sera pas admis dans la salle de formation et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire (FIF PL, OPCO, Pôle emploi, autres) refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au signataire du contrat/de la convention (stagiaire ou employeur), à régler à l'ordre d'ALFA FORMATIONS.

3 - OBLIGATIONS RESPECTIVES

- Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit un contrat de formation pour les personnes exerçant à titre libérale, ou une convention de formation pour les salariés, accompagné du programme détaillé.
- Le stagiaire (ou son employeur) renvoie un exemplaire du contrat daté et signé par mail avant le début de la formation.
- Au plus tard 72 H avant la formation, le stagiaire reçoit sa convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation notamment les documents pédagogiques (Pour information, ALFA FORMATIONS ne fait plus d'impression desdits documents depuis le 1er janvier 2018. Il incombe donc au stagiaire de le faire ou de venir à la formation avec les documents sur tablette ou ordinateur portable).
- A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives : attestation de présence, attestation de fin de formation, (feuille d'émargement sur demande ainsi que les éventuels documents pédagogiques complémentaires) à la condition que la formation/l'action est bien été payée et que le stagiaire ai répondu au questionnaire de satisfaction à chaud envoyé par mail le dernier jour de l'action de formation.

4 - TARIFS

- Le prix Toutes Taxes Comprises des actions de formation est celui figurant sur le bulletin d'inscription.
- ALFA FORMATIONS est assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA de 20%)

La facture est établie lors de la validation de la session. Le paiement est attendu au plus tard 48h avant le début de la formation.

PAIEMENT POSSIBLE :

- **PAR CHÈQUE**



- CARTE BANCAIRE :

à réception de la facture, se connecter à l'espace client en ligne en tant que "Responsable" :

<https://www.alfa-formations.org/espace-client>

- PAR VIREMENT :

Domiciliation : Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne - FROUARD

Titulaire du compte : A L F A - ASS LORRAINE POUR LA FORMATION DES ARCHITECTES

RIB : 14707 / 00020 / 020 19 87428 4 / 17

IBAN : FR76 1470 7000 2002 0198 7428 417

BIC : CCBPFRPPMTZ

5 - DÉLAIS DE RETRACTATION

- A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 7 jours pour se rétracter et au plus tard, 2 semaines avant le début de la formation. Il en informe l'organisme de formation par simple lettre ou mail. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

- Si le stagiaire se rétracte moins de 14 jours avant de début de la formation, des frais de gestion sont dus, comme indiqué à l'article 6 des présentes CGV).

6 - REPORT - ANNULATION - ABSENCE

Du fait d'ALFA FORMATIONS :

- ALFA FORMATIONS se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire au plus tard 10 jours avant le début de la session. Au choix du stagiaire, ALFA FORMATIONS reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Du fait du stagiaire :

- Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 14 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais de gestion d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L 920.9 du code du travail), hors cas de force majeure.

- En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.



- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et justifiée (attestation médicale par ex), le contrat de formation est résilié. Aucun règlement n'est dû à l'organisme de formation. Le stagiaire est invité à suivre les modules pour lesquels il n'a pu être présent pour ce cas de force majeure, lors d'une session ultérieure.

- Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : Décès d'un proche, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, etc, soumises à validation par le Comité Directeur de l'organisme ALFA FORMATIONS), enseignement théorique HMO.

- La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises.

- L'Attestation de Fin de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.

7 - RÈGLEMENT DE LITIGE

- En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, ALFA FORMATIONS et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal compétent.

CGV mises à jour le 18 Novembre 2025.